



**L'accompagnement
à l'orientation,
pour rendre chacun
acteur de ses choix :
les communautés
éducatives ouvertes
sur le monde
s'engagent**

*Texte voté
au Comité national
de l'enseignement catholique
le 3 juillet 2009.*

SOMMAIRE

■ PRÉAMBULE	p. 3
■ I. ÉDUCUER AUX CHOIX : UN PROJET À CONSTRUIRE DANS LA DURÉE	p. 5
I.1 PARTICIPER À LA CONSTRUCTION D'UNE PERSONNE EN DEVENIR	p. 5
I.1.1 Éducation aux choix	
I.1.2 Connaissance de soi	
I.1.3 L'importance du regard porté par l'évaluation	
I.1.4 L'importance de la parole	
I.1.5 L'accès à l'autonomie	
I.1.6 La mise en projet	
I.2 DES REPRÉSENTATIONS À FAIRE ÉVOLUER	p. 6
I.2.1 L'école de toutes les intelligences	
I.2.2 L'environnement socio-économique	
I.2.3 La représentation de l'avenir chez les jeunes	
I.3 L'ACCOMPAGNEMENT À VIVRE EN COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE	p. 7
I.3.1 L'urgence accrue de l'accompagnement	
I.3.2 Des acteurs divers à mobiliser	
■ II. POUR ÉDUCUER AUX CHOIX, DES PRÉCONISATIONS	p. 9
II.1 FAIRE DE L'ÉDUCATION AUX CHOIX UNE VÉRITABLE PRIORITÉ ACTÉE SYSTÉMATIQUEMENT DANS LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT	p. 9
II.1.1 Mise en place au sein des établissements d'une équipe d'animation pour l'éducation aux choix	
II.1.2 Mise en place d'un conseil d'accompagnement à l'orientation	
II.2 METTRE LES ÉTABLISSEMENTS EN RÉSEAU, EN LIEN AVEC LA DIRECTION DIOCÉSAINE, COMME MOYEN D'OPTIMISER LES DÉMARCHES D'ORIENTATION	p. 10
II.2.1 Recherche de la cohérence de la carte des formations	
II.2.2 Découverte mutuelle des établissements	
II.2.3 Nécessaire concertation entre les enseignants	
II.3 FAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION UN CHAMP PRIVILÉGIÉ DE LA FORMATION DES PERSONNELS	p. 10
II.3.1 Formation initiale	
II.3.2 Formation continue	
II.3.3 Lancement d'une dynamique nationale sur le thème : rendre l'élève acteur de son orientation	
II.4 FAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION UN OBJET D'EXPÉRIMENTATION	p. 11
II.5 FAIRE DE L'ORIENTATION UNE OBLIGATION AU-DELÀ DU PARCOURS DANS UN ÉTABLISSEMENT	p. 11
■ III. POUR ÉDUCUER AUX CHOIX, DES ACTEURS MULTIPLES	p. 12
III.1 L'ÉLÈVE	
III.2 LES FAMILLES	
III.3 LES SERVICES DES APEL	
III.4 LES PROFESSEURS PRINCIPAUX, LES PROFESSEURS, LES FORMATEURS ET LES TUTEURS EN ENTREPRISES	
III.5 LES PERSONNELS DE LA VIE SCOLAIRE	
III.6 LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION	
III.7 LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS ASSOCIATIONS	
III.8 LES ACTEURS DE LA FORMATION DES PERSONNELS	
III.9 LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET LES ÉQUIPES DE DIRECTION	
III.10 LES TUTELLES ET DIRECTIONS DIOCESAINES	
III.11 LES OGE	
■ GLOSSAIRE	p. 19

PRÉAMBULE

La question de l'orientation est au cœur des préoccupations touchant au système éducatif. Celui-ci est confronté à plusieurs défis : la limitation des sorties du système scolaire sans qualification et sans diplôme ; la limitation du nombre d'échecs dans l'enseignement supérieur ; l'égalité des chances pour tous les élèves ; l'adaptation de la formation à l'emploi ; la meilleure gestion des transitions à opérer entre deux emplois. Ces défis demandent de travailler à une orientation tout au long de la vie.

Ils requièrent un accompagnement personnalisé pour que chacun puisse, à tout moment, cheminer dans la construction d'un projet qui pourra intégrer des expériences diverses, dans un contexte social qui connaît des mutations fondamentales et entraînera à vivre des insertions sociales et professionnelles successives.

« La formation durant toute la vie est l'une des réponses aux nécessités de repérer et d'analyser "les nouvelles données sociales" pour identifier sa place, énoncer désirs et volontés, adapter sa capacité d'action, participer à la construction de la société, croître en humanité¹. » **Le présent texte traite essentiellement de l'orientation scolaire et professionnelle, qui concerne l'école dans sa mission d'insertion. Mais cette tâche est intrinsèquement liée à la mission de formation, qui participe à la construction progressive de la personne, dans la recherche de son épanouissement et dans son désir de participer à la vie sociale.**

Cette construction de la personne, à l'école, est à penser à partir de l'évolution des représentations que se font les jeunes de leur environnement et de leur propre avenir. Nul ne peut aujourd'hui travailler à l'orientation sans s'interroger sur ce que sont les jeunes aujourd'hui.

L'Institution scolaire est donc amenée à poursuivre sa réflexion sur l'orientation.

C'est ainsi que la conférence inaugurant le volet institutionnel de la Présidence française de l'Union européenne en matière d'éducation était consacrée à l'orientation : « Gérer les transitions : l'orientation tout au long de la vie dans l'espace européen². »

Le principe de l'orientation active mise en place à partir de 2008-2009, au lycée, en lien avec l'université, veut ouvrir à une refonte approfondie des dispositifs d'orientation.

Le rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école présidée par Claude Thélot en 2004 soulignait la préoccupation forte des élèves et de leurs parents : « Le destin scolaire des élèves et, au-delà, leur insertion sociale et professionnelle se jouent en grande partie dans le processus d'orientation et d'affectation. Il engage fortement la vie de chaque jeune. Cette préoccupation a été souvent exprimée lors des débats publics par les jeunes et leurs parents ; elle se comprend d'autant plus que ceux-ci constatent souvent un écart non négligeable entre un discours institutionnel convenu et la réalité du résultat de la procédure³. »

Quelques années plus tard, la préoccupation n'est pas moindre. Dans le cadre du XV^e congrès des Apel, « Sens de l'orientation, orientation sensée⁴ », de 2008, un sondage faisait état d'une inquiétude quant à l'orientation chez 97 % des parents⁵.

Le rapport 2008 du Haut Conseil de l'Éducation sur l'orientation scolaire souligne aussi des insuffisances graves : « L'École assure depuis plusieurs décennies la scolarisation d'élèves qui, auparavant, ne faisaient pas d'études secondaires et encore moins supérieures. Or l'orientation de ces jeunes relève trop souvent d'une gestion des effectifs fortement déterminée par la hiérarchie des filières. Dans le système éducatif français, les savoirs abstraits et l'intelligence déductive dominant, les catégories sociales les moins favorisées sont sous-représentées dans les séries prestigieuses, et le potentiel des élèves est évalué de manière imparfaite : les élèves qui réussissent mal se retrouvent relégués dans des voies de formation déconsidérées⁶. »

L'orientation reste trop souvent encore perçue, par les élèves et les parents, comme un ensemble de procédures opaques et contraignantes, vécues dans la passivité. Il est vrai, que trop fréquemment encore, l'orientation se fait par défaut. Trop de jeunes disent encore « être orientés » sans avoir

réellement été associés comme acteur d'un projet. Et lorsqu'ils ont émis un choix, l'affectation ne leur donne pas toujours satisfaction. Beaucoup d'élèves de lycée professionnel suivent une spécialité qui leur a été imposée.

Le pilotage de l'orientation se fait encore beaucoup à partir de la seule offre de formation, du nombre de places dans les filières existantes. Et cette offre de formation est souvent déconnectée et du choix des élèves et des réels besoins de l'environnement économique. Par ailleurs, la libre entrée dans certaines formations, sans sélection, génère aussi un échec massif. C'est notamment le cas dans beaucoup de premiers cycles universitaires. L'organisation actuelle du processus d'orientation entraîne la sortie du système éducatif sans qualification pour 150 000 jeunes.

L'actuel dispositif contribue donc à entretenir de fortes inégalités.

L'enseignement catholique veut poursuivre ses efforts pour améliorer le processus d'orientation et développer une véritable éducation aux choix. Ce travail est bien entendu à articuler avec les évolutions actuelles ou à venir du système éducatif : la mise en place du socle commun, les livrets de compétences, l'accompagnement éducatif en collège, la réforme à venir en lycée...

Travailler à améliorer le processus d'orientation dans l'enseignement catholique contribue à prendre notre part à la politique éducative de la nation : « L'Enseignement catholique veut répondre à la demande sociale en faisant de sa participation à la politique publique de renforcement de l'égalité des chances pour tous les jeunes un objectif absolument prioritaire⁷. »

Mais l'orientation n'appelle pas seulement des dispositifs et des procédures. L'insertion sociale est le terme naturel de toute démarche éducative. Le processus d'orientation est l'objet de tout projet éducatif désireux d'aider chaque jeune à se construire et à se reconnaître dans un projet personnel.

Travailler à l'amélioration du processus d'orientation dans l'enseignement catholique s'inscrit donc au cœur de la spécificité de nos projets éducatifs et suppose que l'on mobilise tous ses acteurs.

1. « Exposer les résolutions de l'enseignement catholique », ECD n° 242, p. 23.

2. Xavier Darcos, 17 septembre 2008.

3. Rapport de la Commission du débat sur l'avenir de l'école, « Pour la réussite de tous les élèves », p. 79.

4. Lille, du 30 mai au 1^{er} juin 2008.

5. Sondage CSA/Apel/La Croix.

6. Rapport du Haut Conseil de l'Éducation, « L'orientation scolaire », 2008.

7. « L'école catholique au service de la nation », Document de la Commission permanente du Comité national de l'enseignement catholique, 9 novembre 2007.

I. ÉDUIQUER AUX CHOIX : UN PROJET À CONSTRUIRE DANS LA DURÉE

1. Participer à la construction d'une personne en devenir

Éducation aux choix

L'orientation concerne tous les élèves, et pas seulement ceux qui connaîtraient des difficultés. Proposer l'orientation comme un parcours commun allant de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur pour tous les élèves ne peut que contribuer à dédramatiser le processus.

Si l'école prête une attention particulière à l'orientation scolaire et professionnelle, le processus d'orientation va bien au-delà. S'orienter, c'est chercher l'orient, s'interroger sur le sens d'un itinéraire, construire un chemin de vie. Le travail – nous ne le savons que trop à une époque de fort chômage – contribue largement à ce que chacun trouve sa place dans la société, mais l'activité professionnelle n'est qu'un aspect des choix de vie que chacun doit faire. Il est d'autres choix qu'un parcours éducatif doit préparer : les engagements citoyens, l'engagement à fonder un couple, une famille et toutes les autres vocations au service de la société et de l'Église. Si le système éducatif a une responsabilité forte dans la première insertion professionnelle, « *le premier apprentissage est celui du métier d'homme*⁸ ». **Plutôt que d'éducation à l'orientation, l'enseignement catholique préfère parler d'une éducation aux choix, pour donner sens à sa vie : « Donner du sens à ses études, c'est vraiment se donner la chance de donner sens à sa vie, de donner du goût à la vie⁹. »**

Connaissance de soi

L'éducation à l'orientation ne peut se limiter à des procédures situées à des étapes clefs de la scolarité ; c'est un processus à construire dès l'entrée à l'école élémentaire **pour permettre à chaque personne de se connaître et de construire son identité.**

L'éducation aux choix passe donc d'abord par un accompagnement constant à la connaissance de soi, pour fonder l'estime de soi, indispensable pour sa mise en projet. Une juste connaissance de soi doit permettre à chacun de reconnaître progressivement ses goûts, ses motivations, ses compétences ainsi que ses fragilités, non pour s'y enfermer mais pour les saisir comme un appel au dépassement. À chaque palier de la scolarité, **chaque élève doit être accompagné dans les cinq questions : « Qui es-tu ? » ; « Où en es-tu ? » ; « À quoi rêves-tu ? » ; « Que peux-tu ? » ; « Que veux-tu ? ».**

L'importance du regard porté par l'évaluation

À l'école, l'éducation aux choix s'articule étroitement aux démarches d'évaluation. **Évaluer, c'est avant tout donner de la valeur,** et ne pas se contenter de repérer des aspects négatifs, ou de sanctionner des manques. Pour regarder la personne « *comme un être en devenir*¹⁰ », il est indispensable de ne pas enfermer l'autre « *dans un définitif qui n'a d'autre réalité que*

*notre regard*¹¹ [...] », sachant qu'« *il n'y a pas de fatalité irréversible à laquelle nous devons nous soumettre*¹² ».

L'évaluation n'a donc de sens que dans un parcours, où l'élève prend conscience de ses qualités, des erreurs commises, des progrès possibles.

L'évaluation scolaire s'est trop longtemps limitée à la vérification de connaissances et d'acquisitions liées à l'intelligence abstraite. Le socle commun invite désormais à travailler la formation, et donc l'évaluation, dans les trois champs des connaissances, des capacités et des attitudes. **Pour une réelle éducation aux choix, il importe de rendre chacun conscient de ses potentialités, et de sa capacité à transférer ses compétences.**

L'évaluation des compétences, actuellement réalisée dans le cadre de la mise en place du socle, s'arrête presque exclusivement sur l'évaluation des connaissances et des capacités. **Ce serait une grave erreur d'occulter l'évaluation des attitudes,** telles que les sept piliers du socle commun les décrivent : ouverture d'esprit, curiosité, créativité, sens de l'initiative, esprit critique, sens de la responsabilité, sens du respect et de la solidarité... Qui plus est ce sont là les dispositions auxquelles sont particulièrement sensibles les responsables en recrutement, qu'il s'agisse d'une entrée en formation ou d'une entrée dans le monde du travail. Un tel regard amène à renouveler l'évaluation au-delà de la seule performance scolaire au sens habituel du terme.

L'importance de la parole

La connaissance de soi, l'évaluation et la formulation de choix requièrent la circulation de la parole. Pour bien se connaître et développer son identité, la parole est nécessaire pour **échapper au seul ressenti.** Pour se mettre en projet, il est important **d'en référer à son histoire et de la mettre en parole par un récit.** Ce travail aide à construire un processus qui va passer par des ruptures et des seuils : « *[...] il n'y a pas de construction de la personne et d'éducation à l'intériorité sans une continuité et une histoire, il n'y a pas de croissance éducative sans les ruptures et les changements nécessaires*¹³. »

Une évaluation qui veut rendre l'élève acteur de son apprentissage demande également **que la parole puisse s'échanger dans la confiance entre l'élève et ses éducateurs.** Lorsqu'un élève est amené, enfin, à formuler des choix d'orientation, il est fondamental qu'il puisse **expliquer ces choix au cours d'entretiens formalisés,** comme il est légitime qu'il puisse **prendre la parole dans les instances qui arrêtent les décisions d'orientation.**

L'accès à l'autonomie

S'engager dans une éducation aux choix est un engagement à former **une personne autonome et responsable.** Un choix doit pouvoir librement s'exprimer, mais en même temps, être raisonné. L'institution scolaire ne peut cautionner un choix hâtif, insuffisamment mûri, voire complètement fantaisiste.

Dans un environnement en mutation constante, les capacités d'adaptation doivent être développées. Il est donc nécessaire de rendre les jeunes plus autonomes, capables d'appréhender les évolutions, et de prendre les décisions en toute connaissance de cause.

Former la personne comme un « être relié », c'est lui faire prendre « conscience que **nul ne peut exister sans autrui**¹⁴ » et lui donner « conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité¹⁵ ». L'éducation aux choix passe donc par la capacité à **mettre en cohérence ses propres choix avec l'environnement**. L'éducation aux choix, dans toutes les dimensions de l'orientation de vie, doit donc articuler, dans un contexte qui, aujourd'hui, favorise l'individualisme, ces deux dimensions existentielles de tout choix de vie : **la recherche de l'épanouissement personnel et la recherche du bien commun**.

La mise en projet

L'orientation ne peut donc être limitée à des procédures concernant quelques étapes de la scolarité. La prise de décision n'est bien vécue que si elle a été longuement préparée en amont, **en explorant un maximum de possibles**.

S'il est bien des moments où, au cours du processus, il faut mettre en regard des possibilités, des résultats et un choix précis de parcours, l'essentiel est d'abord d'**aider chacun à construire un projet par lequel il peut accomplir ce à quoi il aspire**, sans s'enfermer dans le choix précoce et définitif d'un type de parcours ou de métier. L'accompagnement d'un projet personnel va passer par des tâtonnements, des déplacements rendus nécessaires par la découverte de l'environnement, de contraintes diverses. Le discernement de l'éducateur, dans un environnement favorisant le « zapping » doit aider à articuler les légitimes hésitations, le besoin de faire des expériences diverses et le sens de la persévérance et de l'engagement.

Former à l'éducation aux choix, c'est aider à la mise en projet, à un travail d'anticipation qui permette d'**unifier l'action du sujet dans le temps**. Des expériences diverses, des rencontres, des travaux de recherche vont **éprouver la fiabilité du projet**. Dans ce parcours, il s'agit toujours de **favoriser la volonté d'agir, de s'investir avec authenticité**, de transformer les blocages en apprentissages et les risques en opportunité.

2. Des représentations à faire évoluer

L'école de toutes les intelligences¹⁶

Le système scolaire s'est largement massifié au cours des dernières décennies, sans pour autant faire suffisamment évoluer la représentation des objectifs d'une formation naguère réservée à une élite. Cela conduit encore à favoriser l'intelligence déductive et à privilégier la voie générale, et tout particulièrement la voie scientifique du lycée, qui apparaît trop souvent comme la voie royale de la réussite.

Une éducation aux choix réellement ouverte exige donc de faire évoluer cette représentation, de ne pas hiérarchiser les formes d'intelligence et d'accorder la même valeur à l'intelligence inductive qu'à l'intelligence déductive dans une même logique d'éducation de la volonté et de l'effort. De la même façon, il importe de tout faire pour mettre fin à une hiérarchi-

sation des filières, qui conduit à stigmatiser certains parcours de formation.

C'est dans ce contexte que l'enseignement catholique veut *défendre l'existence du lycée technologique et promouvoir « un enseignement professionnel d'excellence¹⁷ »*. La diversité des parcours participe à la promotion des différentes formes d'intelligence.

Au-delà des seuls acteurs du système éducatif, c'est la représentation de la réussite scolaire et de la réussite professionnelle qu'il faut faire évoluer dans notre société.

L'environnement socio-économique

L'évolution des parcours de formation, comme celle des métiers est extrêmement rapide. Beaucoup d'adultes et de jeunes ont encore des représentations qu'il faut faire évoluer. Des parents peuvent rester attachés à des conceptions de parcours de formation et du monde du travail révolues qu'il faut interroger. Des enseignants ont pu ne pas entretenir leur connaissance du système éducatif, et n'ont pas toujours une expérience du monde du travail en dehors d'un établissement scolaire. Les jeunes eux-mêmes peuvent être gênés par des stéréotypes.

Cette formation à la connaissance de l'environnement socio-économique relève de beaucoup des enseignements dispensés et pas seulement de la technologie ou des options DP3 ou DP6. Elle requiert aussi la mobilisation de ressources documentaires aujourd'hui nombreuses et de plus en plus *via* internet. Elle est aussi grandement facilitée par la contribution d'intervenants extérieurs, comme par des découvertes sur site à l'occasion de visites ou de stages dans des entreprises, des sociétés de service, des administrations ou des associations. Cette formation doit s'adresser à tous les élèves et ne pas être réservée à ceux qui connaîtraient des difficultés et pourraient être amenés à arrêter un choix plus précoce d'orientation.

Pendant longtemps, des malentendus ont pu persister entre le monde de l'entreprise et le monde scolaire, qui n'entretenaient que peu de contacts. Le développement des filières professionnelles, en formation initiale, puis le développement plus récent de l'apprentissage contribuent à d'utiles rapprochements. Il faut poursuivre dans cette voie.

C'est bien la volonté de l'enseignement catholique appelant à une « école sans murs¹⁸ ». « *Les échanges école-entreprise ont progressé sous l'impulsion des séquences et stages vécus par les jeunes. Beaucoup d'enseignants ont eu l'occasion, particulièrement avec l'initiative de certaines collectivités régionales, de vivre des semaines d'immersion en entreprise. Les commissions professionnelles consultatives fonctionnent en amont des programmes de l'enseignement professionnel. Le protocole de création de la licence professionnelle implique une coopération étroite des entreprises et des branches professionnelles. Toutefois, il reste beaucoup à faire¹⁹.* »

Cet appel lancé voilà presque dix ans reste d'actualité. Il est encore beaucoup de représentations à faire évoluer des divers parcours de formation, des divers champs professionnels et de la réalité du monde de l'entreprise.

Des représentations subsistent aussi dans l'image de certains métiers que des stéréotypes réservent aux hommes ou aux femmes. On sait les déséquilibres garçons/filles importants dans des filières telles que les sections industrielles ou les filières service aux personnes. Une campagne affichait « Les

métiers n'ont pas de sexe ». Il reste encore, dans beaucoup de champs professionnels, une conversion à opérer.

La représentation de l'avenir chez les jeunes

La vie professionnelle

Le rapport à la vie professionnelle a beaucoup évolué, dans les dernières années. Après une époque où la vie professionnelle consistait à exercer le même métier au sein d'une même structure, une époque où on exerçait plusieurs métiers dans la même structure, beaucoup seront appelés à faire plusieurs métiers dans des structures diverses. C'est ainsi qu'en de nombreux secteurs on passe d'un référentiel de métier à un référentiel de champ professionnel. C'est ainsi que la polyvalence est souvent encouragée.

Il ne s'agit pas nécessairement de substituer une représentation à une autre en remplaçant, pour ainsi dire, par un modèle d'instabilité généralisée, un modèle de stabilité définitive. Mais, si le système éducatif a sa responsabilité dans la première insertion professionnelle, il doit aussi travailler à l'adaptation aux transitions qui seront exigées, et à la capacité d'entrer dans un processus de formation tout au long de la vie.

C'est là, assurément, un élément important dans une éducation aux choix, avec une difficulté particulière dans le milieu des enseignants, qui, le plus souvent, exercent le même métier tout au long de leur vie professionnelle.

La réussite

La notion de réussite est aussi à travailler dans un environnement matérialiste. S'il est légitime de s'intéresser aux conditions de travail et à la hauteur des rémunérations, les éducateurs doivent aider à comprendre la valeur et le sens du travail comme lieu de réalisation de soi, et comme lieu d'expression de la vocation humaine. C'est pour cette raison que la démarche d'éducation aux choix doit être aussi prise en compte dans les propositions pastorales faites par l'établissement.

La relation aux choix

L'environnement contemporain ouvre, au moins théoriquement, à de nombreux possibles et peut susciter des désirs et des projets multiples. Il est alors d'autant plus difficile de choisir, parce que choisir, c'est aussi renoncer. C'est ainsi que trop souvent les élèves qui peuvent suivre sans trop de difficulté un cursus scolaire poursuivent dans la voie la plus généraliste possible pour différer l'heure du choix, voire même la recherche de projet.

Mais un élève qui n'a pas à se déterminer pour un choix précoce d'orientation doit néanmoins être formé à poser des choix dans d'autres domaines. Il importe que chacun apprenne à se déterminer et à s'engager, tout en reconnaissant ce qu'ont de structurant des expériences diverses dès lors qu'elles sont évaluées.

La relation au temps

Fondamentalement, la relation au temps a changé au fil des générations. Le parcours scolaire a pu être vécu comme un temps de préparation à un choix de vie professionnelle définitif et arrêté. Beaucoup de jeunes vivent plus intensément le présent, peuvent être désireux d'expériences successives, d'engagements diversifiés et d'une alternance de temps d'in-

sertion professionnelle et de retour en formation. La représentation d'un parcours naguère conçu comme linéaire doit aussi être interrogée.

3. L'accompagnement à vivre en communauté éducative

Si l'orientation s'inscrit bien dans une éducation aux choix, et dans un processus éducatif global, elle exige une démarche continue d'accompagnement.

L'urgence accrue de l'accompagnement

Toute personne, aujourd'hui, pour l'accès aux savoirs, est au centre d'informations et de sollicitations diverses et simultanées. C'est bien souvent l'origine des difficultés de concentration soulignées par beaucoup d'éducateurs. La connaissance de soi et de ses potentialités exige que l'on prenne du temps pour se questionner, pour faire évaluation de ses découvertes, de ses apprentissages, de l'exploration de ses goûts et de ses motivations. Dans un parcours scolaire encore très séquencé entre des disciplines diverses, l'accompagnement doit permettre un travail régulier d'appropriation et de discernement. Recueillir des données multiples ne peut prendre sens que si l'on prend le temps de « se recueillir ». C'est ainsi que « *l'élève n'est plus un simple récepteur de savoirs à restituer ; il est acteur de son apprentissage*²⁰ ». C'est là la première exigence de l'accompagnement, qui amène tout éducateur à s'interroger : « *Comment valorisons-nous, accompagnons-nous ces attitudes intérieures qui permettent d'oser vouloir comprendre*²¹ ? » L'accompagnement est donc au cœur de l'action pédagogique.

Dans la recherche d'informations pour construire un projet d'orientation, les lieux ressources d'information sont de plus en plus nombreux : sites internet, lieux institués tels que le BDI, salons divers... Mais plus l'information est abondante et rapidement disponible, plus le travail d'accompagnement est indispensable. Nous voyons trop souvent des élèves perdre leur temps dans des recherches internet mal organisées, ou errer dans des salons d'information, faute de se situer dans une démarche construite d'investigation. Dans un environnement encourageant le « zapping », l'accompagnement doit aider à structurer la recherche pour la mettre au service d'objectifs fixés par avance, sans pour autant se fermer à des découvertes qui peuvent ouvrir l'inattendu. L'accompagnement doit susciter trois questions : « Qu'est-ce que la recherche a confirmé ? » ; « Qu'est ce que la recherche a déplacé ? » ; « Qu'est ce que la recherche a ouvert de nouveau ? » L'éducation aux choix requiert donc de s'inscrire dans le temps et de faire mémoire d'une démarche d'investigation qui chemine. La pratique du portfolio est à cet égard très utile, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une simple recension de documents divers, mais des traces d'un travail interactif entre la recherche d'informations et un effort de réception raisonné.

Le travail d'accompagnement peut utilement s'appuyer sur les moyens actuellement développés avec l'aide des nouvelles technologies (comme les logiciels d'aide à l'orientation, les outils *web* de l'ONISEP...), mais de tels moyens ne sauraient se substituer au dialogue nécessaire. Une

démarche éducative ne peut passer que par un travail de relation et de médiation.

Le travail d'accompagnement pour une éducation aux choix doit se construire au regard de la volonté de faire accéder à l'autonomie. La croissance n'est possible que si l'on peut s'appuyer sur la parole fiable de l'adulte, pour accéder à sa propre parole. **L'accompagnateur doit donc se rendre présent et témoigner d'un *a priori* bienveillant. Il doit se tenir dans une forme de proximité pour rassurer. On ne peut se sentir accompagné dans l'indifférence. En même temps, l'accompagnateur doit toujours veiller à maintenir une juste distance pour permettre à l'élève d'accéder à sa pleine responsabilité.** L'accompagnement réussi doit progressivement conduire à l'effacement de l'accompagnateur devant la décision libre et assumée de celui qu'on a accompagné.

L'accompagnement à l'éducation aux choix est donc bien le cœur de la démarche éducative visant à faire advenir le jeune à sa liberté de décision : « *Nous sommes comparables à une harpe, et la seule chose importante dans la harpe, ce sont les cordes. Il y a certes un bâti mais ce sont les cordes qui vibrent. Dans ma vie, ce qui vibre, ce qui me constitue, ce sont mes décisions petites ou grandes*²². »

Des acteurs divers à mobiliser

L'accompagnement n'est pas porté par une personne unique. Comme l'ensemble du projet éducatif, c'est à la communauté éducative, dans son ensemble, qu'il est confié. La croissance d'un enfant, d'un jeune se fonde sur les regards multiples qui seront portés sur lui, et sur la globalité de son parcours. L'éducation s'appuie sur une action collective, où chacun des acteurs a certes une responsabilité spécifique sans y être enfermé. Des conseils divers peuvent être donnés par les acteurs différents qui voient l'enfant, le jeune vivre dans différents contextes (la famille / la classe / les autres lieux de vie de l'école). Tous les enseignants sont responsables de l'éducation aux choix, et non pas seulement les professeurs principaux. C'est à ce titre que tout enseignant perçoit une indemnité de suivi et d'orientation (ISO).

La spécialisation excessive nuit à la formation intégrale de la personne : « *Aujourd'hui chaque fois qu'apparaît un nouveau besoin, une nouvelle difficulté, on atomise, découpe, on parcellise en inventant de nouvelles fonctions, de nouvelles structures, de nouveaux spécialistes. [...] L'éducation n'est pas une affaire de spécialistes enfermés chacun dans leur domaine. L'enjeu est bien de redonner à chaque membre de la communauté éducative cet espace de confiance qui lui permettra de faire l'apprentissage de la responsabilité et du lien avec la communauté*²³. » L'enseignement catholique refuse donc que l'orientation soit confiée à des spécialistes isolés et s'engage à faire de l'éducation aux choix et du processus d'orientation un engagement de toute la communauté éducative. Dans ce contexte l'enseignement catholique s'engage aussi à ce que l'éducation aux choix soit l'un des lieux privilégiés de la relation école/famille.

Dans ce cadre, la recherche de conseils spécialisés tels que la consultation de psychologues de l'éducation, par exemple, est bien entendu utile et complémentaire. L'existence de BDI, service de l'Apel, dans les établissements est un atout précieux et spécifique de l'enseignement privé catholique. Là où cela a été possible, le développement des collaborations entre les services de psychologie de l'Éducation et les BDI a suscité une véritable dynamique pour la mise en place des actions d'accompagnement des jeunes en orientation dans les établissements. Le recours à des instances externes comme les CIO ou l'ONISEP peut être encouragé. Mais ces expertises diverses n'ont de pertinence que si elles sont mises en lien avec le travail d'accompagnement mené par celles et ceux qui sont régulièrement en relation avec l'élève.

Dire que l'accompagnement est un travail d'équipe ne signifie pas non plus qu'il n'est pas utile de distinguer dans l'équipe éducative un référent identifié pour chacun des élèves. Celui-ci sera chargé d'aider l'élève à faire la synthèse de ses découvertes, des différents conseils reçus. La diversité des points de vue est une richesse si l'on prend le temps de les organiser, et d'en rechercher la cohérence. Ce référent est aussi responsable des dossiers que l'élève élabore tout au long de son parcours. Ce peut être le rôle du professeur principal ou du professeur des écoles titulaire de la classe à l'école élémentaire.

Ce travail d'accompagnement est de la responsabilité d'une communauté éducative ouverte sur la société et le monde professionnel. L'éducation aux choix implique une bonne connaissance de l'environnement. De multiples acteurs peuvent être sollicités. Les enseignants des lycées technologiques et professionnels doivent être invités à rencontrer les élèves de l'enseignement général. Les parents, au-delà du dialogue constant pour le suivi de leurs enfants, peuvent être invités à témoigner de leur activité professionnelle. Les anciens élèves sont une ressource précieuse pour présenter les formations par lesquelles ils sont passés, comme les métiers qu'ils exercent. Parents et anciens élèves doivent aider à développer les forums formation ou découverte professionnelle.

Une « *école sans murs*²⁴ » doit aussi régulièrement organiser pour les élèves et les enseignants des temps de découverte de lieux de formation et d'activité professionnelle divers, à l'occasion de visites ou de stages. Les champs de formation présentés concernent la formation initiale, mais aussi la formation alternée et par apprentissage. Les champs professionnels présentés concernent l'entreprise, l'administration et le monde associatif. L'institution scolaire doit aussi renforcer les liens avec les chambres consulaires, les divers organismes professionnels. L'enseignement catholique veut renforcer les liens école-entreprise.

L'éducation aux choix est donc portée par tous les acteurs de la communauté éducative. Faire communauté exige d'être au clair sur le projet commun à mettre en œuvre. Mais il faut aussi que chacun des acteurs connaisse bien ses responsabilités spécifiques et situe clairement les contributions de l'ensemble des acteurs.

II. POUR ÉDUCUER AUX CHOIX, DES PRÉCONISATIONS

Les enjeux éducatifs du processus d'orientation obligent à expliciter, dans tout projet éducatif, la volonté de construire une éducation aux choix. Le projet éducatif est ainsi le cadre au parcours d'accompagnement, proposé à chacun, dès l'entrée à l'école. L'établissement de ce parcours aide chacun à situer sa responsabilité propre et l'ensemble des acteurs à réfléchir la mise en synergie de leur action éducative commune. L'établissement prévoit aussi la façon dont les acteurs successifs se transmettent toute information utile d'une classe à l'autre et d'un cycle à l'autre dans une logique de cohérence.

Les préconisations proposent notamment la mise en place, au sein des établissements, d'une équipe d'animation pour l'éducation aux choix et d'un conseil d'accompagnement à l'orientation, pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative au service de tous les élèves.

1. Faire de l'éducation aux choix une véritable priorité actée systématiquement dans les projets d'établissement²⁵

Mise en place au sein des établissements d'une équipe d'animation pour l'éducation aux choix

Pour bien manifester cette priorité, chaque établissement est invité à instituer une équipe d'animation pour l'éducation aux choix, chargée de planifier et de coordonner les activités de l'établissement en ce domaine.

Cette équipe d'animation, constituée sous la responsabilité du chef d'établissement, comporte des représentants de l'ensemble des acteurs à mobiliser, notamment : élèves, enseignants, parents Apel, animateurs BDI, personnels de vie scolaire et de santé, psychologue de l'éducation, équipe d'animation pastorale, anciens élèves, membres de l'association de gestion, représentants du monde professionnel... La composition de cette équipe d'animation veut ainsi manifester que l'orientation est l'affaire de tous. Son pilotage peut être confié à un adjoint de direction, à un cadre éducatif ou à toute autre personne désignée par le chef d'établissement.

Cette équipe d'animation prévoit ce qui se met en place, dans les divers niveaux d'enseignement, pour la connaissance de soi, la connaissance de l'environnement socioprofessionnel, la connaissance des diverses filières de formation et la mise en projet de chacun des élèves. Cette équipe d'animation réfléchit aussi aux documents de suivi constitués par les élèves et leurs éducateurs.

Elle aide à réfléchir le mode d'intervention et les contributions attendues des différents acteurs dans une logique de mise en synergie. Il ne s'agit pas d'imposer un cadrage normatif mais de veiller à ce que l'ensemble des actions menées trouve leur cohérence.

Elle coordonne aussi les activités de découverte et d'information, telles que visites, stages, organisation de forums au sein

de l'établissement, participation à des salons divers. Cette équipe est un lieu privilégié pour réfléchir aux partenariats à mettre en œuvre entre l'école et l'entreprise.

C'est aussi une équipe ressource pour tous les acteurs de l'établissement désireux de s'investir dans une action spécifique, afin que cette action s'inscrive bien dans une dynamique d'ensemble.

Enfin, elle est le lieu d'évaluation des actions menées en ce domaine par l'établissement, pour suggérer les aménagements nécessaires.

Mise en place d'un conseil d'accompagnement à l'orientation

Dans les niveaux de classe appelant une décision d'orientation, les établissements mettent en place un conseil d'accompagnement à l'orientation.

La tenue des conseils de classe, en effet, ne permet pas toujours de consacrer suffisamment de temps à chacun des élèves. Les habituelles recommandations des conseils de classe pour l'orientation peuvent arriver tard pour les élèves concernés. Certaines des décisions prises en fin d'année par le conseil d'orientation peuvent poser problème parce que insuffisamment préparées en amont.

La tenue d'un conseil d'accompagnement à l'orientation n'implique pas une réunion supplémentaire, mais se fait à partir d'un réaménagement d'un conseil existant.

Le conseil d'accompagnement à l'orientation doit se tenir dans le premier tiers de l'année (en décembre ou janvier). Il réunit, dans la mesure du possible, tous les enseignants, les personnels de vie scolaire, les représentants de parents et le psychologue de l'éducation, pour assurer des regards croisés. Les enseignants qui ne peuvent se rendre disponibles font connaître par écrit les interrogations que peut susciter le projet de l'élève. Il peut s'organiser au-delà du simple cadre de la classe, mais concerner un niveau, ou tout autre ensemble pédagogique cohérent, afin de mieux croiser les regards et enrichir les approches souvent plus centrées sur la dimension scolaire que l'on rencontre à l'occasion des conseils de classe traditionnels.

L'élève a été invité à formuler son projet d'orientation et est invité à l'exposer devant le conseil. En s'appuyant sur un travail de synthèse réalisé à partir des documents de suivi régulièrement renseignés au fil de la scolarité, chacun s'exprime sur le vœu et le projet de l'élève.

Ce conseil d'accompagnement à l'orientation doit permettre :
– de conforter l'élève dans son choix, en lui signalant éventuellement les marges de progrès à se donner ;
– d'interroger l'élève sur la pertinence de son projet, dont la fiabilité peut poser question ;
– d'initier une réflexion pour un nouveau projet.

Ce conseil d'accompagnement à l'orientation doit donner lieu à un compte rendu circonstancié établi par le professeur principal qui soit une feuille de route pour l'élève, et qui ouvre à une rencontre avec la famille.

2. Mettre les établissements en réseau, en lien avec la direction diocésaine, comme moyen d'optimiser les démarches d'orientation

L'orientation scolaire et professionnelle requiert une bonne connaissance par l'ensemble des acteurs des divers établissements, des diverses filières sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti, ainsi que des propositions de l'enseignement adapté et spécialisé.

Le redéploiement des moyens d'enseignement auquel l'enseignement catholique est appelé, l'adaptation des filières aux évolutions de l'environnement économique exigent aussi une réflexion croissante sur la carte des formations, sous l'autorité des CODIEC, des CAEC et des directeurs diocésains.

Recherche de la cohérence de la carte des formations

L'orientation scolaire et professionnelle exige de construire une offre ouverte de lieux de formation dans le cadre du réseau des établissements catholiques d'enseignement. Ce réseau articulera les formations sous statut scolaire et en apprentissage, ainsi que la formation continue. Ce réseau sera attentif à présenter une proposition diversifiée d'options et aux possibilités offertes par la formation à distance. On ne peut certes exclure de nécessaires orientations vers les établissements publics, notamment dans le champ des formations technologiques et professionnelles où les établissements catholiques ne proposent pas l'ensemble des spécialités, le schéma des formations relevant des conseils régionaux. Mais les établissements catholiques doivent s'organiser en un réseau visible et clairement repérable pour rester les lieux d'accueil privilégiés pour nos élèves.

Un travail prospectif au sein des diocèses et de chaque CAEC doit permettre de faire évoluer la carte des formations en lien avec les attentes de l'environnement socio-économique. Le réseau des établissements catholiques d'enseignement doit aussi développer les classes passerelles, garantes de la souplesse de l'orientation. Il faut user au maximum des possibilités offertes en formation initiale, mais aussi travailler à des passerelles entre les formations sous statut scolaire et les formations par apprentissage. Ces réseaux doivent envisager également comment répondre aux besoins éducatifs particuliers.

La carte des formations est appelée à évoluer assez rapidement. Il est indispensable qu'à chaque rentrée scolaire chacun des réseaux communique auprès de tous les acteurs pour actualiser la connaissance des filières et des parcours proposés.

Découverte mutuelle des établissements

Des documents actualisés d'information ne peuvent néanmoins suffire à une bonne connaissance de l'ensemble des établissements. Chaque année, les élèves, les enseignants et les parents doivent être invités à découvrir le plus grand nombre d'établissements possible. Les journées portes ou-

vertes proposées librement ne peuvent suffire. Les équipes d'accompagnement à l'éducation aux choix doivent proposer, à tout niveau, des rencontres interétablissements.

Cette démarche doit aussi permettre de promouvoir des sections, des filières peu connues ou dévalorisées et mieux faire comprendre à quels élèves tel ou tel dispositif de l'enseignement adapté ou spécialisé peut être profitable.

Nécessaire concertation entre les enseignants

Tous les enseignants doivent acquérir une idée juste des cycles d'enseignement ou des filières où ils n'enseignent pas. Le conseil en orientation qu'ils doivent donner exige une connaissance approfondie des prérequis attendus et des attitudes souhaitées chez les élèves. Les chefs d'établissement et les directions diocésaines doivent donc organiser des rencontres entre les enseignants des divers établissements. C'est là un sujet à privilégier dans les réunions pédagogiques, pour travailler efficacement à « *une école des ruptures et des seuils*²⁶ ».

3. Faire de l'accompagnement à l'orientation un champ privilégié de la formation des personnels

Formation initiale

L'évolution de la formation initiale des enseignants vers une plus grande professionnalisation appelle à travailler au-delà de la formation disciplinaire et didactique. La formation pédagogique doit donner une plus large place à la pratique de l'accompagnement et à la formation à l'éducation aux choix. Ce champ de formation sera principalement travaillé dans le cadre de la formation post-concours, dans l'année de prise de fonction.

Pour l'orientation scolaire et professionnelle, la formation à la connaissance du système éducatif requiert de se familiariser avec la diversité des établissements, des filières et des spécialités. Les futurs enseignants doivent maîtriser les diverses possibilités de formation sous statut scolaire ou en apprentissage.

La connaissance du système éducatif comprend aussi la maîtrise des procédures d'orientation et une juste perception du droit des élèves et des familles.

Dans le cadre de la formation initiale, un stage en milieu professionnel (entreprise, service public ou association) et/ou dans l'enseignement adapté ou spécialisé sera proposé.

La formation des personnels d'éducation doit aussi comprendre un module préparant à accompagner le processus d'orientation.

Formation continue

La formation continue doit entretenir régulièrement chez tous les enseignants la connaissance du système éducatif et des divers parcours de formation proposés.

Cela passe notamment par des stages proposés aux enseignants et aux personnels d'éducation dans divers établissements scolaires et dans le monde professionnel.

Lancement d'une dynamique nationale sur le thème : rendre l'élève acteur de son orientation

Dans le respect de leurs prérogatives respectives, le SGEC et FORMIRIS feront en sorte que soient mises en place des formations concourant :

- à la mise en place d'actions permettant la découverte des métiers et des formations qui y mènent, à la recherche des partenariats utiles ;
- à la mise en place d'équipes d'accompagnement à l'éducation aux choix, de personnes ressources au service de l'orientation ayant développé des compétences et expériences dans ce domaine ;
- à l'intégration de la dimension de l'orientation dans tous les actes d'enseignement au-delà des disciplines.

4. Faire de l'accompagnement à l'orientation un objet d'expérimentation

L'évolution du processus d'éducation aux choix et de l'accompagnement à l'orientation comporte de tels enjeux qu'il est nécessaire d'en faire un champ privilégié d'expérimentation.

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique, par son département Éducation, suivra les expérimentations menées en ce domaine à tout niveau d'enseignement. Un groupe de travail est créé à cet effet.

Ce groupe de travail ne s'attachera pas qu'à des données chiffrées ou à des indicateurs, même si ce sont là des données intéressantes, notamment au regard de tous les jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification.

Mais si l'orientation est bien un processus éducatif continu, l'évaluation menée devra surtout rendre compte de la qualité des processus mis en place pour permettre aux jeunes de construire un projet raisonné et d'exercer une réelle liberté de choix.

5. Faire de l'orientation une obligation au-delà du parcours dans un établissement

Le système éducatif ne peut laisser perdurer des dispositifs qui laissent sortir de l'école tant de jeunes sans qualification. Chaque établissement est responsable de la première insertion professionnelle.

Chaque établissement doit s'engager à un suivi des élèves qui quittent l'établissement sans avoir obtenu le diplôme qu'il préparait. Tout établissement remet, en fin d'année, le borde-

reau des notes obtenues par l'élève à un examen. En cas d'échec, ce bordereau ne peut être remis par un secrétariat. L'élève doit pouvoir être reçu par un responsable qui puisse faire le point et donner des conseils. C'est là un dispositif que doit aussi prévoir l'équipe d'accompagnement à l'éducation aux choix.

L'enseignement catholique a mis en place dans plusieurs régions des Missions d'insertion des jeunes (MIJEC). Ces structures ont fait preuve de leur efficacité et rendent de grands services. Elles accompagnent des jeunes de l'enseignement catholique sortis ou susceptibles de sortir du système scolaire, vers une insertion stabilisée. Ces missions assurent un service d'accueil, d'information et de suivi personnalisé.

Chaque CAEC doit progressivement mettre en place un tel service et faire le choix d'y consacrer les moyens nécessaires.

Les associations d'anciens élèves, au besoin en liaison avec les associations de parents d'élèves, ont vocation à favoriser l'accueil et l'entraide des jeunes anciens élèves qui peuvent avoir recours à elles pour leur orientation et leur insertion professionnelle.

8. Premiers statuts de l'Union nationale de l'enseignement technique privé, 1934.

9. Jean Joncheray, *ECD* n° 234, p. 12.

10. « Changer de regard pour faire grandir la personne », États généraux de l'évaluation et de la réussite, Évry, 4 et 5 avril 2006. Cf. *ECA* n° 304, pp. 20 à 31.

11. « Changer de regard », *ECA* hors série, août 2006, p. 6.

12. *Ibidem*.

13. « Exposer les résolutions de l'enseignement catholique », *ECD* n° 242, p. 13.

14. Socle commun de connaissances et de compétences.

15. *Ibidem*.

16. Première résolution de la journée nationale des assises de l'enseignement catholique, 1^{er} décembre 2001.

17. Voir le titre du texte de la commission « Avenir de l'enseignement professionnel », proposé au CNEC du 4 juillet 2008 : « Pour un enseignement professionnel d'excellence dans l'enseignement catholique ouvert à tous. »

18. Quatrième résolution de la journée nationale des assises de l'enseignement catholique, 1^{er} décembre 2001.

19. « Exposer les résolutions de l'enseignement catholique », *ECD* n° 242.

20. *ECD* n° 242, p. 23.

21. « Des outils pour faire grandir la personne ».

22. François Varillon, *Joie de croire, joie de vivre*, Bayard, 1989.

23. « Relier les regards », *ECA* hors série, août 2007.

24. Cf. note 18.

25. Proposition 2 du texte « Pour un enseignement professionnel d'excellence dans l'enseignement catholique ouvert à tous », CNEC, 4 juillet 2008

26. « Exposer les résolutions de l'enseignement catholique », *ECD* n° 242, pp. 12-16.

III.

POUR ÉDUCER AUX CHOIX, DES ACTEURS MULTIPLES

Les acteurs du processus d'orientation et leurs rôles

Les fiches qui suivent ont pour but de caractériser les différentes implications individuelles et collectives que notre institution est en droit d'attendre des différents acteurs concernés par le processus d'orientation, pour faire vivre le projet d'éducation aux choix.

L'ÉLÈVE

Premier concerné par la démarche d'orientation, il se doit d'en être l'acteur principal. Pour faire ses choix, il a besoin de développer conjointement connaissance de soi, représentations de la réussite sociale et personnelle, du monde économique et professionnel ainsi que capacités de traitement des informations.

Apprendre à mieux se connaître :

- En s'interrogeant sur ses aspirations et potentialités et en étant attentif aux indices susceptibles de les faire émerger.
- En s'interrogeant sur ses résultats scolaires et les marges de progrès possibles (travail, méthodes, intérêt...).
- En adhérant activement aux activités d'éducation aux choix proposées dans le cadre scolaire.
- En confrontant ses représentations et ses interrogations, avec celles du monde des adultes et plus particulièrement celles des acteurs différenciés de l'orientation.

Mobiliser le maximum d'informations sur les filières offertes et l'environnement professionnel :

- En s'informant et en allant à la rencontre des différentes structures susceptibles de l'éclairer dans sa démarche de choix (Service ICF, Apel, BDI, CIO, Professionnels).
- En tirant parti au maximum pour l'orientation des différentes activités de sorties, conférences, forums, stages en milieu professionnel organisées dans le cadre scolaire par une démarche ciblée.
- En s'informant et en allant à la rencontre des établissements dans lesquels il envisage de s'inscrire (filières, pour-

suite d'études, passerelles, type d'encadrement...).

- En prenant contact avec des anciens camarades entrés dans la filière et dans l'établissement qu'il envisage de choisir.
- En développant une certaine curiosité pour recueillir des informations indirectes obtenues sur et hors temps scolaire, susceptibles d'enrichir sa réflexion (médias, vie sociale...).

Formuler des choix :

- En croisant positivement les informations sur ses aspirations, ses goûts, ses ressources, les types d'études possibles, les établissements susceptibles de l'accueillir et les attentes d'un environnement économique et social en évolution.
- En faisant une analyse constructive de ses évaluations scolaires.
- En ayant une attitude ouverte aux conseils venant des autres acteurs de l'orientation.
- En amenant le maximum d'informations à la famille afin d'engager un dialogue constructif en vue de ses choix.

Optimiser les décisions finales d'orientation :

- En veillant à respecter les calendriers et procédures d'inscription des établissements susceptibles de l'accueillir.
- En développant ses capacités en cohérence avec ses projets.
- En gardant à l'esprit les mobiles de son choix une fois le nouvel établissement intégré.
- En évitant de s'enfermer dans un projet unique et en s'ouvrant aux nouvelles possibilités qui peuvent émerger (élargir le champ des possibles).

LES FAMILLES

Mettre tout en œuvre pour aider le jeune à construire son projet de vie et l'accompagner à toutes les étapes de cette construction.

1) Au sein de la famille

Concourir à la construction du projet personnel d'orientation du jeune, en l'inscrivant dans la perspective plus large d'un projet de vie

A. Par une attention bienveillante :

- En évitant de projeter sur son enfant ses propres aspirations.
- En échangeant avec lui sur ce qui l'intéresse, le motive...
- En l'observant dans ses activités, ses relations, ses appétences.
- En posant un regard positif sur ses rêves, ses ambitions, pour rester ouvert à tous les possibles avec un souci d'objectivité.

B. Par un accompagnement dans ses démarches :

- En s'intéressant à ses recherches, aux activités proposées dans le cadre institutionnel et au dossier que le jeune peut constituer à ces occasions.
- En l'incitant à aller dans les forums et autres manifestations extérieures susceptibles de l'éclairer.
- En favorisant les démarches de stages professionnels...

2) Dans leur relation avec l'école

S'impliquer dans les procédures d'orientation et être un acteur éclairé :

- En rencontrant les autres acteurs éducatifs et en croisant les regards.
- En participant aux réunions d'information et différents forums proposés par l'établissement.
- En formulant des vœux issus du dialogue avec l'enfant...

LES SERVICES DES APEL

La mise en place des services ICF (Information et Conseil aux Familles) et des BDI (Bureaux Documentation Info avenir) permet aux Apel d'animer des lieux de rencontre pour les jeunes et leurs familles. Ils sont par là des acteurs privilégiés pour l'accès aux informations sur les parcours de formation et la connaissance du monde professionnel.

1) Pour chaque famille

Favoriser l'accès à l'information et participer à l'accompagnement tout au long du processus d'orientation :

- En développant le réseau ICF et BDI :
 - organisation de la documentation,
 - accueil des élèves et des familles,
 - aide au jeune pour faire ses recherches de documentation,
 - accompagnement à l'éducation aux choix dans le cadre d'entretiens.
- En animant des séquences d'information pour des groupes d'élèves.
- En développant des outils :
 - le site de l'Apel – www.apel.asso.fr
 - la plate-forme téléphonique nationale Apel Service - 0810 255 255 (coût d'un appel local), qui permet d'être en contact avec une équipe de spécialistes : conseillers scolaires, d'orientation, psychologues, juristes,
 - le magazine *Famille et Éducation*.
- En contribuant à organiser des forums métiers internes aux établissements.
- En invitant à participer aux différents salons organisés par les collectivités territoriales ou autres.

2) Au sein de l'établissement

Favoriser la cohérence du dispositif d'aide à l'orientation :

- En sollicitant des moyens appropriés pour le fonctionnement du BDI.
- En étant associé à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement pour les actions d'orientation.
- En participant aux équipes d'animation pour l'éducation aux choix.
- En participant au conseil d'accompagnement à l'orientation.

3) Dans le cadre des instances de l'enseignement catholique

Aider les familles dans les procédures d'orientation :

- En développant un accompagnement des familles autour des commissions d'appel.
- En participant aux commissions d'appel.
- En étant associé à la mise en place des procédures et à la réflexion sur l'évolution des actions d'orientation du diocèse.

Contribuer aux orientations définies par les CODIEC et Directions Diocésaines en la matière :

- En travaillant à la reconnaissance institutionnelle de l'Apel dans les processus d'orientation.
- En contribuant au développement des relations entre les mondes professionnel et scolaire.

Document de référence : Projet du mouvement des Apel.

LES PROFESSEURS PRINCIPAUX, LES PROFESSEURS, LES FORMATEURS ET LES TUTEURS EN ENTREPRISE

1) L'ensemble des professeurs et formateurs

Aider le jeune à réfléchir et à élaborer son projet :

- En permettant au jeune d'exprimer les évolutions de son projet d'orientation.
- En étant « personne ressource » pour le jeune afin de le mener à un choix éclairé, réfléchi et lui permettre d'être acteur de son orientation.
- En aidant le jeune à mieux se connaître, connaître son environnement.
- En permettant aux élèves d'accéder aux informations, conférences, débats dont ils ont besoin pour mieux connaître les cursus d'études et les métiers.
- En guidant le jeune vers les lieux d'information.
- En saisissant toutes les opportunités qu'offre sa discipline pour découvrir les exigences et le fonctionnement du monde professionnel (stages en entreprise, rencontres, etc.)

Construire une démarche d'évaluation qui soutienne le processus d'orientation :

- En aidant le jeune à dégager ses points forts.
- En ayant un regard sur l'élève dans sa globalité et non par rapport à sa seule matière pour tenir compte de l'ensemble des résultats ainsi que de sa personnalité.

S'informer et se former en vue de fournir une aide optimale

- En prenant en considération les évolutions des métiers et des technologies professionnelles.
- En s'informant sur l'évolution des filières et en repérant les filières susceptibles de motiver les jeunes.
- En connaissant les différentes voies de formation et leurs exigences afin de pouvoir les confronter aux enjeux et défis de chacun des projets des jeunes.

- En participant à des stages dans le monde professionnel extérieur à l'école et/ou dans des établissements de types différents.
- En veillant à s'informer et se former en vue d'améliorer la compréhension des modes de représentation et de la psychologie des jeunes.

2) Le professeur principal

Impulser et coordonner les actions :

- En accompagnant de façon personnalisée chaque élève de la classe dont il a la responsabilité.
- En assurant le suivi des procédures.
- En travaillant avec l'équipe pédagogique et l'ensemble des autres acteurs de l'orientation de l'établissement, notamment dans le cadre du conseil d'accompagnement à l'orientation.
- En nouant des contacts avec des enseignants d'autres structures (Collèges, LG, LP, LT).

3) Le tuteur en entreprise

Faire découvrir au jeune la réalité des métiers :

- En permettant au jeune de découvrir les exigences du monde professionnel.
- En accueillant les enseignants dans l'entreprise afin de partager les expériences professionnelles.
- En étant disponible pour répondre aux questions du jeune sur l'évolution du métier, de la carrière.
- En accompagnant le jeune dans sa réflexion sur son orientation.

Documents de référence : La loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 ; le décret n° 90-484 du 14 juin 1990 ; le BO n° 31 du 5 septembre 1996 ; la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école n° 2005-380 (JO du 24 avril 2005, BO n° 18 du 5 mai 2005).

LES PERSONNELS DE LA VIE SCOLAIRE

Aider le jeune à mieux se connaître :

- En favorisant les activités périscolaires susceptibles d'aider le jeune à mieux cerner ses goûts, ses aspirations, ses capacités et à mieux connaître son environnement.

Collecter et diffuser des informations périscolaires susceptibles d'éclairer les processus de décision en matière d'orientation :

- En profitant des contacts avec les jeunes et leurs parents pour collecter de l'information utile à la compréhension :
 - des résultats scolaires,
 - des centres d'intérêt du jeune,
 - de ses ressources non repérées en situation scolaire mais intéressantes pour son devenir.
- En organisant autour du CPE des temps d'échanges entre les

personnels de la vie scolaire sur ces questions, notamment avant les conseils de classe.

- En nouant des contacts avec le professeur principal ou tout autre enseignant pour partager des informations utiles.
- En participant aux conseils de classe ou au moins en veillant à ce que les informations utiles y soient diffusées.
- En participant aux conseils d'accompagnement à l'orientation.

Participer à l'accompagnement des élèves dans le prolongement du conseil de classe :

- En prenant en compte l'information obtenue à l'occasion du conseil de classe pour aider le jeune à progresser dans ses résultats par :
 - l'adaptation des modalités d'encadrement du travail personnel,
 - un travail sur la motivation du jeune.

LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION

Pour l'émergence progressive du projet personnel, chaque enfant ou adolescent a besoin d'être aidé à surmonter des difficultés de trois ordres :

– Cognitives, identitaires et de représentations professionnelles.

« Le psychologue de l'éducation occupe une position charnière entre les enfants, les parents, les enseignants, l'institution et les praticiens extérieurs à l'école. Il peut aider à analyser les problèmes qui lui sont soumis en dégageant les nœuds conflictuels qui les constituent, chose qui lui serait interdite s'il épousait exclusivement et à priori le point de vue d'un de ses partenaires...* » Le psychologue « prend fondamentalement en compte la réalité subjective de l'enfant, de l'adolescent en tant que personne. Sa perspective essentielle est de lui offrir les meilleures conditions de développement et d'épanouissement personnel** ». »

1) au niveau individuel

Aider le jeune à restaurer une image positive de soi, à reformuler et mettre en cohérence des projets personnels, dans le respect des étapes de maturation des choix :

– En mettant en place des entretiens psychologiques (permanences d'écoute dans les établissements ...).

– En proposant des consultations individuelles (bilan psychologique approfondi) :

- profils de personnalité professionnelle,
- évaluation des potentialités des intérêts et des valeurs qui sous-tendent les choix.

2) au niveau collectif et partenarial

Observer et prévenir des problèmes d'adaptation et aider le jeune à réussir son parcours scolaire par une approche de ses aptitudes, de ses comportements d'apprentissage, de ses attitudes en groupe, de ses motivations en vue d'optimiser ses potentialités :

– En proposant des actions collectives (tests) permettant de faire émerger :

- des intérêts professionnels,
- des aptitudes,
- une représentation positive de soi.

– En mettant en place de l'observation de groupe, des rencontres en groupe restreint...

– En rencontrant des familles.

Apporter un éclairage différent et complémentaire qui modifie les regards :

– En participant aux conseils de classe et aux « conseils d'accompagnement à l'orientation » ...

Activer les processus identitaires et de maturité des choix chez le jeune pour qu'il se connaisse mieux et devienne acteur de ses projets :

– En animant des séquences d'éducation aux choix... liées à la connaissance de soi, à l'interprétation des profils personnels (tests).

– En élaborant et choisissant les outils les mieux adaptés en fonction des âges.

3) Acteur institutionnel

Être personne ressource pour l'enseignement catholique : les associations de parents, les parents, les acteurs éducatifs :

– En élaborant avec les DDEC les modes d'approche de la mission orientation par sa participation aux commissions de réflexion du CODIEC sur l'orientation (cf. recommandations du CNEC du 7 juillet 2006) et le schéma des formations.

– En apportant ses compétences aux associations de parents (Apel) pour le fonctionnement des BDI.

– En animant des groupes parents-enseignants.

– En formant des acteurs partenaires : enseignants, parents de BDI, cadres éducatifs.

Permettre l'accès de tous à l'aide à l'orientation par une organisation en Service de psychologie de l'éducation avec des moyens mutualisés entre établissements :

– En accueillant les parents d'élèves hors institution dans le cadre des Services de consultations psycho-pédagogiques.

– En proposant une action continue durant toute la scolarité, par des interventions dans les établissements.

– En participant à la mutualisation des moyens par le développement et le fonctionnement des Services.

* Texte voté par le CNEC, 1983.

** Texte voté au CNEC, 7 Juillet 2006.

LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS ASSOCIATIONS

L'orientation est l'un des domaines où les anciens élèves, et leurs associations amicales, peuvent et doivent clairement manifester leur participation à la communauté éducative de l'établissement.

Aider les acteurs à mieux percevoir la société et son évolution, pour mieux comprendre l'environnement actuel et futur auquel l'orientation doit préparer :

- En témoignant lors de réunions des acteurs de l'établissement.
- En proposant aux acteurs de l'établissement l'organisation de visites de lieux professionnels ainsi que des rencontres avec le monde professionnel.
- En participant à l'élaboration et au suivi de la démarche d'orientation dans l'établissement.
- En rencontrant régulièrement les responsables BDI et en mettant à leur disposition l'annuaire des anciens élèves et les listes d'anciens élèves prêts à répondre à des questions sur leur métier ou leur domaine d'expertise.

Aider les jeunes à découvrir le monde professionnel et les éclairer sur les enjeux de leurs choix de vie :

- En témoignant lors des réunions présentant aux jeunes le monde professionnel, les métiers, les carrières..., avec la participation d'anciens élèves de générations différentes.

- En organisant ces réunions et forums ou en participant à leur organisation.

– En organisant des témoignages de jeunes anciens élèves sur leur cursus et leurs expériences durant leurs études supérieures.

– En proposant et en organisant des visites de lieux professionnels : entreprises, artisans, commerces, administrations, associations...

– En proposant et en participant à l'organisation de stages de courte durée en milieu professionnel, en sollicitant des tuteurs pour ces stages.

– En aidant d'une façon générale à la mise en œuvre de partenariats permettant une meilleure connaissance du monde extérieur.

Aider l'ensemble de la communauté éducative par une visibilité et une efficacité du réseau des anciens élèves de l'établissement :

– En contribuant à la revue de l'établissement par des témoignages d'anciens élèves ouvrant sur le monde professionnel.

– En mettant à la disposition de tous un annuaire ou, au moins, une liste indiquant les coordonnées et activités professionnelles du plus grand nombre d'anciens élèves.

– En impliquant l'association des anciens élèves afin d'obtenir de leurs membres qu'ils répondent positivement à toute demande de l'établissement pour aider à l'orientation.

LES ACTEURS DE LA FORMATION DES PERSONNELS

Produire la dynamique d'établissement indispensable pour une réelle éducation à l'orientation :

Par les chefs d'établissement :

- En construisant le plan de formation avec les représentants des personnels, pour développer les nouvelles compétences liées à l'aide à l'orientation.
- En permettant la mise en place des temps de partage d'expériences entre enseignants et tuteurs en entreprise, et en favorisant des échanges de compétences.

Par FORMIRIS et OPCA :

- En fixant des priorités budgétaires.
- En permettant aux cadres, aux enseignants et aux personnels éducatifs de se former pour assurer cette mission.

Par les instituts missionnés :

– En mettant en œuvre des actions de formation visant à faire acquérir aux acteurs susnommés les connaissances et compétences suivantes :

- animation des conseils de classe ;
- accompagnement à l'élaboration du projet de l'élève : méthodologie (utilisation d'outils tels que le livret de suivi) ;
- mise en place de soutien et d'aide individualisée ;
- pratique de l'orientation active ;
- conduite d'entretiens d'orientation, pratique de postures professionnelles « différentes » : conseiller, tuteur, formateur, accompagnateur, médiateur... ;
- connaissance du monde de l'entreprise (périodes de formation en entreprise).

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET LES ÉQUIPES DE DIRECTION

Faire émerger une culture commune de l'orientation basée sur le principe de construction positive de la personne :

- En faisant de l'orientation un axe prioritaire du projet d'établissement.
- En veillant à ce que cet axe prioritaire se décline en des processus définis en termes d'objectifs et de stratégie et donne lieu à une évaluation régulière.
- En organisant des journées pédagogiques consacrées à ces questions. En participant aux équipes d'animation de l'éducation aux choix.
- En mettant en place une équipe d'animation pour l'éducation aux choix.

Faire acquérir aux acteurs institutionnels de l'établissement (professeurs, encadrement, associations de parents...) les moyens d'être efficaces dans le travail d'aide à l'orientation :

- En impulsant la formation et l'information sur :
 - l'environnement scolaire et ses évolutions (voies, passerelles, contenus, méthodes, etc.) ;
 - l'évolution de l'environnement économique et social ;
 - la réalité des jeunes et les modalités de construction d'un dialogue avec eux ;
 - les techniques d'entretien avec les familles.
- En organisant la concertation et la mise en synergie des différents acteurs (BDI, professeurs principaux, ensemble des enseignants, vie scolaire...), notamment par la mise en place d'équipes d'accompagnement à l'éducation aux choix.
- En valorisant dans l'évaluation des enseignants l'investissement dans ces domaines.

Permettre le meilleur éclairage possible pour tendre à un choix optimal :

- En organisant de l'information tout au long du cursus.
- En veillant à l'application des textes sur l'éducation aux choix.

- En mettant en place des lieux d'information et d'expression/questionnement.
- En mettant en place des temps forts ouverts sur le monde extérieur de la formation et des métiers (forums métiers, etc.).
- En développant des partenariats permettant une meilleure connaissance du monde extérieur (stages/visites d'entreprises, d'établissements...).

Veiller à ce que le processus de décision soit construit-concerté-compris :

- En organisant des conseils de classe dans une logique de qualité.
- En veillant à l'organisation des conseils d'accompagnement à l'orientation.
- En élaborant une organisation annuelle qui permette un échange régulier avec le jeune et sa famille dans le but de favoriser la construction progressive du choix d'orientation.
- En s'assurant du recueil d'informations quantitatives et qualitatives en vue de propositions d'orientation éclairées et tournées exclusivement vers l'intérêt du jeune.
- En respectant les procédures avec une acceptation loyale des recours internes et externes prévus.

Veiller à ce que les choix soient ouverts, progressifs et réversibles :

- En mettant en place des passerelles, des dispositifs de préparation, d'accompagnement du changement...
- En assurant un droit au retour en cas d'erreur.
- En nouant des partenariats avec d'autres établissements du réseau.

LES TUTELLES ET DIRECTIONS DIOCÉSAINES

1) Tutelles congréganistes ou diocésaines

Veiller à ce que l'orientation soit au cœur du projet d'établissement et de sa mise en œuvre dans les établissements relevant de la tutelle :

– En faisant preuve de vigilance à l'occasion des visites de tutelle dont l'orientation serait un thème systématiquement abordé.

– Une attention particulière pourra être portée à la mise en place d'équipes d'animation pour l'éducation aux choix.

Veiller à ce que chaque enseignant des établissements relevant de la tutelle soit formé :

– à l'accompagnement des jeunes,

– à la connaissance des cursus,

– à l'appréhension de l'environnement économique et social et à l'évolution du monde du travail.

– Pour ce faire, le directeur diocésain, délégué territorial à la tutelle de la formation, fait des propositions à la Commission territoriale de tutelle de la formation.

2) Directions diocésaines et instances académiques et régionales

Veiller à ce que la carte des formations assure un choix ouvert et cohérent avec les souhaits des jeunes et les besoins de l'environnement économique, social et professionnel :

– En mettant en place une véritable fonction prospective identifiée à l'échelle du territoire en lien avec la prospective nationale. (Voir le rapport sur l'avenir de l'enseignement professionnel.)

– En développant les liens institutionnels avec les acteurs du monde économique, social et politique du territoire. (Ex : semaine école-entreprises, conseil de pilotage académique de la convention DP3-DP6, plan régional de développement de la formation...).

– En s'assurant que ces liens institutionnels se déclinent concrètement à l'échelle des établissements.

– En mettant en place à l'échelle du territoire les conditions d'une bonne coordination entre les services d'information et de conseil aux familles des Apel et les services de psychologie de l'éducation.

Veiller à ce que les jeunes puissent bénéficier de l'information et de l'accompagnement indispensables à un choix éclairé :

– En s'assurant de la place laissée aux BDI et à leur fonctionnement au sein des établissements du territoire.

– En assurant une animation/pilotage territorial(e) favorisant les journées interétablissements.

– En coordonnant :

■ la participation sur les salons ;

■ les stages d'élèves et d'enseignants au sein des divers établissements du territoire ;

■ les stages d'élèves et d'enseignants en entreprise.

– En s'assurant que les cadres de l'enseignement catholique soient formés à ces questions.

Veiller à ce que les procédures d'orientation soient mises en œuvre dans le respect de la liberté reconnue aux établissements catholiques d'enseignement, notamment pour leur recrutement :

– En assurant le lien avec les autorités académiques aux côtés des chefs d'établissement.

– En veillant au respect de la liberté d'inscription dans un établissement catholique d'enseignement dans la mise en œuvre des procédures, notamment informatiques.

Organiser et animer les procédures d'appel :

– En arrêtant et en communiquant un calendrier.

– En constituant les commissions compétentes.

– En veillant au respect de la déontologie des procédures (audition équilibrée des parties, égalité de traitement entre les dossiers, motivation des décisions...).

LES OGEC

L'orientation est un domaine où les OGEC peuvent apporter un double regard : d'abord, celui de la gestion en affichant un soutien clair avec sa traduction financière de soutien aux actions à mener dans les établissements en faveur de l'orientation, d'autant qu'à certains égards, ils peuvent être également des futurs employeurs ; ensuite, au travers des expériences professionnelles ou personnelles acquises par chacun des membres constituant l'OGEC de l'établissement.

Favoriser la mise en place d'actions permettant le développement d'outils de l'orientation dans les établissements :

- En incitant au développement et en accompagnant les propositions d'actions liées à l'orientation dans le cadre de la gestion budgétaire des établissements.
- En participant au développement des stages de découverte des métiers dans les établissements.
- En faisant reconnaître les compétences professionnelles autres que pédagogiques nécessaires au fonctionnement des établissements.

Aider les acteurs de l'orientation à mieux percevoir la société et son évolution :

- En témoignant lors de réunions des acteurs de l'établissement.
- En proposant aux acteurs de l'établissement l'organisation de visites de lieux professionnels, des rencontres avec le monde professionnel, la mise à disposition des compétences personnelles et professionnelles des membres de l'OGEC.

Aider les jeunes à découvrir le monde professionnel :

- En témoignant lors des réunions présentant aux jeunes le monde professionnel, les métiers, les carrières... avec la participation d'anciens élèves de générations différentes.
- En participant à l'organisation de réunions et forums sur les carrières et les métiers.
- En organisant en lien avec le chef d'établissement des stages de découverte des différents métiers exercés par les personnels OGEC.

Glossaire

APEL : Association des parents d'élèves de l'enseignement libre.

BDI : Bureau de documentation et d'information.

BO : Bulletin officiel.

CAEC : Comité académique de l'enseignement catholique.

CIO : Centre d'information et d'orientation.

CNEC : Comité national de l'enseignement catholique.

CODIEC : Comité diocésain de l'enseignement catholique.

CPE : Conseiller principal d'éducation.

DDEC : Direction diocésaine de l'enseignement catholique.

ECA : Enseignement catholique actualités.

ECD : Enseignement catholique documents.

FORMIRIS : Fédération des associations pour la formation et la promotion professionnelles dans l'enseignement catholique.

ICF : Information et conseil aux familles.

ISO : Indemnité de suivi et d'orientation.

LG : Lycée général.

LP : Lycée professionnel.

LT : Lycée technique.

MIJEC : Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique.

OGEC : Organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique.

ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions.

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.

Option DP3/DP6 : option facultative de découverte professionnelle de 3 heures (DP3) ou module de découverte professionnelle de 6 heures (DP6).

SGEC : Secrétariat général de l'enseignement catholique.

www.enseignement-catholique.fr



Document édité par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05 Tél. : 01 53 73 73 71 - Fax : 01 46 34 72 79

Imprimerie Flash et Fricotel, 58 rue d'Alsace, 88000 Épinal. Reproduction interdite.